

DECISION DU BUREAU N° B20.23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Considérant que le projet d'animation du réseau Liaison des bibliothèques du Pays de l'Ozon via des rencontres/ateliers avec Julia Woignier pour la découverte du patrimoine naturel grâce au travail d'illustration ;

Considérant l'appel à projet du Département du Rhône relatif aux bibliothèques rhodaniennes dans le cadre du Schéma départemental de lecture publique 2022-2026 ;

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter le Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projet relatif aux bibliothèques rhodaniennes ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement comme suit :

Montant total des dépenses liées à la création d'un fonds de jeux pour le réseau des bibliothèques	8 266 € HT
• Département	2 512 €
• Autres subventions (DRAC)	4 100 €
• Autofinancement	1 654 €

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 17/04/2023

Pierre BALLELIO
Président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Affichée le..... **18 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire le..... **18 AVR. 2023**